

STAGE ANIMATEUR FÉDÉRAL 1er niveau

Formation accessible à partir aux personnes de 14 ans révolus

OBJECTIFS PRINCIPAUX

Assister un animateur :

- ✓ Définir la démarche Eveil de l'Enfant
- ✓ Participer à une séance de préparation
- ✓ Animer une partie de la séance
- ✓ Animer une ou plusieurs situations pédagogiques

PUBLIC ENCADRÉ

Enfants de 3 à 6 ans.

CONTENU DE LA FORMATION

- ✓ Concept Eveil de l'enfant
- ✓ Démarche pédagogique
- ✓ Développement de l'enfant
- ✓ Préparation et mise en situation de séances d'animations
- ✓ Analyse de la pratique



CONDITIONS DE VALIDATION DE L'ANIMATEUR NIVEAU 1

Les connaissances ne sont pas évaluées de façon écrite, mais à travers la conception, la conduite et l'évaluation des séances.

FRAIS D'INSCRIPTION

- ✓ 420 € par stagiaire licencié en pension complète (repas et hébergement)

STAGE ANIMATEUR FÉDÉRAL 2ème niveau

Formation accessible aux personnes à partir de 16 ans révolus et détentrices de l'AF1 « Eveil de l'Enfant »

CONTENU DE LA FORMATION

- ✓ Être capable de concevoir et d'animer une séance d'Eveil de l'Enfant dans sa globalité.

PUBLIC ENCADRÉ

Enfants de 2 à 6 ans.

CONDITIONS DE VALIDATION DU BREVET D'ANIMATEUR FEDERAL :

- Impératif avant l'AF2 :* Attestation d'AF1
Attestation de 50 heures de pratique Eveil, dont un minimum de 20h avant la formation,
à retranscrire dans un rapport d'activité
- Avant ou après l'AF2 :* Attestation UFF (Unité de formation fédérale) + Attestation PSC1

FRAIS D'INSCRIPTION

- ✓ 420 € par stagiaire licencié en pension complète (repas et hébergement)



STAGE ANIMATEUR FEDERAL

2ème niveau option Eveil des Premiers Pas

Formation accessible aux personnes à partir de 20 ans révolus et détentrices de l'AF1 « Eveil de l'Enfant »

OBJECTIF PRINCIPAL

- ✓ Construire et animer une séance avec des enfants de moins de 2 ans.

COMPETENCES

- ✓ Être capable de gérer des séances Eveil de l'enfant pour les moins de 2 ans au sein d'une association FSCF ou d'une structure petite enfance extérieure.
- ✓ Etablir une relation gravitant autour de l'enfant
- ✓ Gérer la présence de l'adulte, trouver sa place dans cette relation tridimensionnelle.
- ✓ Comprendre la démarche pédagogique

CONTENU DE LA FORMATION

- ✓ Motricité libre.
- ✓ Développement de l'enfant.
- ✓ Préparation et mise en situation de séances d'animations.
- ✓ Analyse de la pratique

PUBLIC ENCADRÉ

Enfants naissance à 2 ans.

CONDITIONS DE VALIDATION DU BREVET D'ANIMATEUR FEDERAL :

Impératif avant l'AF2 :

Attestation d'AF1

Attestation de 50 heures de pratique Eveil, dont un minimum de 20h avant la formation, ou professionnels titulaires d'un diplôme médical, para-médical ou petite enfance.

Avant ou après l'AF2 :

Attestation UFF (Unité de formation fédérale) + Attestation PSC1

FRAIS D'INSCRIPTION

- ✓ 420 € par stagiaire licencié en pension complète (repas et hébergement)

DATES : les 24 et 25 mai 2025 et du 07 au 09 juin 2025

LIEUX DES FORMATIONS

PARTIE TECHNIQUE :

Cercle Saint Ulrich 8 rue Large - 68790 MORSCHWILLER-LE-BAS

HEBERGEMENT :

Hébergement à l'Hôtel ENZO - 68790 MORSCHWILLER-LE-BAS



Un temps de travail est prévu après le dîner

INSCRIPTION VIA ADAGIO avant le 01 AVRIL 2025

Renseignements

Alexandra KEILING - 06.15.04.01.31 - alex.keiling@sfr.fr

MODALITES D'ANNULATION D'INSCRIPTION

(Prévenir dès que possible le secrétariat du comité régional par mail)

Pour tout désistement ou annulation :

- Il sera retenu 100 € de frais de dossier
- 50% des frais d'inscription seront retenus pour tout désistement intervenant moins de 15 jours avant le début du stage
- La totalité du prix sera retenue en cas d'absence non justifiée le 1er jour du stage sauf cas de force majeure dûment justifiée. Uniquement en cas d'annulation pour motif grave (maladie -accident...) sur présentation d'un certificat médical dans les 2 jours, le comité régional FSCF procèdera au remboursement, hors frais de dossier.

Le Comité Régional Grand Est se réserve le droit d'annuler la formation avant la date prévue si le nombre de participants est insuffisant pour le bon déroulement de la formation, à savoir un minimum de 4 candidats par session. En cas d'annulation de la formation, le participant ne pourra exiger quelque montant que ce soit à titre d'indemnité ou tout autre motif, les frais d'inscription seront remboursés. Toute formation commencée est due en entier.